

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 15 MAI 2023

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 21 ; Pouvoirs : 7 ; Absents : 8

L'an deux Mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 9 mai 2023

ETAIENT PRESENTS : BONNET Marie-Claude -CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GUEVARA David – GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel – LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges - BARTOLI Michel à SABATINO Paul - MARTINEZ Véronique à JAUFFRET Michel - CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GIRAUD Chantal à DESMATS Nicole - JUAN Annie à CORTES Jeanne - MISSIMILLY Laurent à ROSSO Viviane

ABSENTS : GUIDI Marie-Noëlle - BARTOLI Michel - MARTINEZ Véronique - CANGELOSI Laetitia- GIRAUD Chantal - JUAN Annie - MISSIMILLY Laurent – SACOMAN Roger -

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2023-03-07	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 TRAVAUX DE PROXIMITE 2023
------------	--

Réaménagement bureaux rez-de-chaussée et mise aux normes entrée Hôtel de ville du ROVE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée et la mise aux normes de l'entrée principale au public de la mairie du ROVE.

La commune a déjà entrepris des efforts importants pour la réfection et la rénovation des bâtiments et équipements communaux ; elle poursuit avec cette opération d'investissement le remaniement des bureaux du rez-de-chaussée avec la création de bureaux, agrandissement du passage du bureau accueil afin de permettre un accès PMR

Monsieur le Maire souhaite également réaménager l'entrée principale de la Mairie en installant des portes coulissantes permettant un accès plus facile au public. Cet aménagement pourra répondre ainsi aux difficultés rencontrées aujourd'hui par les personnes à mobilité réduite, poussettes et personnes âgées.

Cela permettra également de respecter la mise aux normes exigée pour l'accessibilité des équipements recevant du public par l'aménagement des bâtiments et leurs abords. Ceci, afin d'assurer un égal accès aux services publics des personnes en situation de handicap. De ce fait, ces travaux de réaménagement s'avèrent nécessaires et obligatoires.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à **37 122.60 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants HT	% Taux
Portes automatiques entrée hotel de ville	17 436,60 €	Conseil Départemental 13: Travaux proximité 2023	25 985,82 €	70%
Réaménagement bureaux Mairie	19 686,00 €	Autofinancement Commune :	11 136,78 €	30%
Total opération	37 122,60 €	TOTAL FINANCEMENTS :	37 122,60 €	100%

Considérant la nécessité pour la commune d'effectuer des aménagements pour un accès adapté aux normes PMR de l'Hôtel de Ville, au niveau du bureau d'accueil et de l'entrée,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre de l'aide pour travaux de proximité

Vu le plan de financement présenté ci-dessus

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette opération pourrait être éligible au titre d'une aide financière du Conseil Départemental 13, dans le cadre des travaux de proximité (70%).

Aussi propose-t-il au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la subvention la plus élevée possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : de **DEMANDER** une aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental 13 dans le cadre de travaux de proximité, pour le réaménagement des bureaux au rez-de-chaussée et mise aux normes de l'entrée de l'Hôtel de Ville

ARTICLE 2 : d'**APPROUVER** le dossier présenté ;

ARTICLE 3 : de **CHARGER** Monsieur le Maire de fournir le dossier nécessaire, le moment venu, pour octroi de cette aide.

VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Le Maire,
Georges ROSSO

